



8 place de la gare de l'Etat
44 276 Nantes cedex 2

n° 53 juin 2015

FSU



Sommaire :

- P 1 : Appel à la grève
- P 2 : CAPA
- P 3 : CAPA
- P 4 : Réforme du collège
- P 5 : Réforme du collège
- P 6 : Réforme du collège

Permanences :

Maison des syndicats à Nantes :
PEGC et retraite : Mercredi 10h 12h
02 40 35 96 70
Michel Marois :
09 50 45 29 75 et 06 76 50 23 45
Jeudi Bourse du travail Angers :
02 41 25 36 40

Intersyndicale collège Appel à la grève le 11 juin



Jeudi 28 mai 2015

Les organisations syndicales SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, CGT Educ'action, SUD Éducation, SNCL-FAEN et SIES-FAEN constatent l'enfermement du ministère dans son maintien de la réforme du collège et son refus d'entendre les demandes des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré.

Confirmant leur analyse commune de la réforme et des conditions de la publication des textes le 20 mai, elles appellent les personnels à amplifier l'action, en particulier le 4 juin, contre les textes publiés au lendemain d'une grève majoritaire dans les collèges, pour leur abrogation et la reprise immédiate des discussions sur l'avenir du collège. Elles appellent à signer et faire signer massivement la pétition intersyndicale « Un autre collège 2016 ».

**Elles appellent à une nouvelle
journée nationale de grève et d'actions
le jeudi 11 juin.**

Bonne fin d'année et
bonnes vacances
à toutes et tous



Déclaration des élus SNUipp/SNES/SNEP- FSU CAPA des PEGC de l'académie de Nantes du 18 mai 2015

Monsieur le Recteur,

Cette année, le ratio promu/promouvables, malheureusement maintenu à 50 %, devrait permettre à une seule collègue sur les deux restantes à la Hors Classe d'être promue.

Les choix ministériels, particulièrement pénalisants pour les corps en voie d'extinction ont empêché la grande majorité des PEGC dont la moyenne d'âge au niveau national, est de 57 ans et 11 mois, de partir en retraite à l'indice terminal de la classe exceptionnelle :

Dans notre académie, sur 80 collègues 2 seulement sont partis en retraite cette année en atteignant l'indice 783.

Ces choix vont également à l'encontre de l'engagement ministériel « d'accorder aux collègues des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés » annoncé par la DPE en mars 1993 à l'ensemble des collègues et de l'extinction de la hors classe annoncée pour 2009.

Des iniquités persistent entre les académies. Certaines d'entre elles ne comptent plus de PEGC classe normale, ni hors classe dans leurs effectifs.

Afin de permettre au plus grand nombre de PEGC d'accéder à l'indice terminal 783, nous demandons à Madame la Ministre de l'Éducation Nationale :

d'accorder un ratio de 100 % pour l'accès à la Classe Exceptionnelle.

d'attribuer la totalité des possibilités qui vous seront allouées pour qu'aucune possibilité de promotion accordée par le ministère ne soit perdue.

que des mesures sur la structure de ce grade, permettant de réduire le temps de passage dans les échelons, soient prises.

Les élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU vous demandent, Monsieur le Recteur, de bien vouloir transmettre notre courrier à Madame la Ministre de l'Éducation Nationale.

Mouvement inter-académique 2015 :

1 collègue souhaitait quitter l'académie de Nantes :
Il a obtenu sa mutation pour Mayotte

Mouvement intra-académique 2015 :

Aucune demande de participation au mouvement intra académique cette année.

1 Promotions de grade.

La CAPA du 18 mai a examiné les tableaux d'avancement de grade 2015

accès à la classe exceptionnelle:

2 collègues remplissaient les conditions. Le ministère ayant maintenu cette année encore un ratio à 50 %, n'a accordé que **1 promotion**. A ce rythme, il est certain que ces collègues partiront en retraite sans accéder à ce grade, ou au mieux aux tous premiers échelons de celui-ci, ce qui obérera à moyen terme leur pouvoir d'achat. Rappelons de surcroît que lorsqu'un collègue envisage de partir en retraite et obtient une promotion d'échelon, il lui faut pour pouvoir en bénéficier dans le calcul de sa pension exercer **6 mois dans cet échelon**. cela est important pour les collègues qui sont promus l'année de leur départ à la retraite.

1 collègue qui se trouvait en rang utile s'est vu refuser l'accès à ce grade par un avis défavorable :

- L'avis défavorable de IPR est appuyé par un avis défavorable du chef d'établissement.
- L'avis défavorable est émis par l' IPR d'histoire géographique.

Nous continuerons à agir pour obtenir qu'aucun PEGC ne parte en retraite sans avoir accédé à la classe exceptionnelle.

2 Aucune requête en révision de notation administrative

3 Aucune demande concernant le mouvement intra-académique

4 Aucune demande de poste adapté

5 Aucune demande de congé de formation professionnelle

**Déclaration des élus SNUipp/SNES/SNEP- FSU
CAPA des PEGC de l'académie de Nantes du 18 mai 2015**

Monsieur le Recteur,

L'année dernière dans notre académie toutes les demandes de participation au mouvement intra académique n'ont pu être satisfaites. Nous rappelons que, par le jeu des départs en retraites, les collègues PEGC dont l'âge moyen est de 57 ans 11 mois, libèrent chaque année un nombre notable de postes.

C'est la raison pour laquelle même si le taux de satisfaction peut paraître correct, nous tenons à réaffirmer l'impérieuse nécessité de conserver les supports postes PEGC ou de transformer les supports postes certifiés pour rendre possible la mutation des collègues PEGC.

Afin de respecter le droit à mutation des collègues, les élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU vous demandent, Monsieur le Recteur, de répondre favorablement à toutes les demandes qui, compte tenu de l'extinction des corps PEGC, ne concernent que quelques collègues.

Les élus SNUipp/SNES/SNEP- FSU

REFORME DU COLLEGE

Le SNES interpelle la Ministre

mardi 19 mai 2015

Madame la Ministre,



Aujourd'hui, plus d'un enseignant sur deux travaillant en collège est en grève pour exprimer le refus de votre projet de réforme du collège.

Pourtant, tous ces personnels n'ont pas choisi de gâité de cœur de ne pas prendre leurs classes aujourd'hui et de perdre une journée de salaire. Ils n'ont pas fait ce choix parce qu'ils seraient ringards ou arc-boutés sur une vision rétrograde de leur métier. Ils inventent au quotidien, ils assurent depuis des années leur mission dans des conditions de plus en plus dégradées et attendent un changement d'orientation des politiques éducatives au service de la réussite de leurs élèves.

La dynamique du débat de l'été 2012 pour la refondation de l'École a été brutalement interrompue par votre projet qui a cédé à des sirènes qui, depuis 3 ans, refusent la recherche de toute forme de consensus pour imposer leur vision largement minoritaire dans nos professions. Ainsi l'interdisciplinarité proposée n'est pas celle qui était attendue et l'autonomie que vous envisagez n'est pas celle des équipes pédagogiques et éducatives. La réforme annoncée ne sera pas pédagogique, quoique ses promoteurs en disent, mais bureaucratique.

Il est encore temps, et nous vous l'avons redit au Conseil Supérieur de l'Éducation du 10 avril, de reprendre le fil des discussions et de stopper ce qui s'annonce comme un véritable gâchis pour les jeunes, pour nos professions. Prenons le temps du débat sur l'articulation des enseignements disciplinaires avec les formes de l'interdisciplinarité, sur ce que doit recouvrir l'expression « marges de manœuvre des établissements », sur les conditions d'étude des élèves et la notion « d'accompagnement », sur les conditions de travail et de formation des personnels, sur les moyens pour développer le travail collectif...

Le SNES-FSU, majoritaire chez les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du second degré et donc, à ce titre représentatif, renouvelle solennellement sa demande de retrait de votre projet et de reprise immédiate des discussions pour l'avenir du collège.

Frédérique ROLET, Roland HUBERT Co-secrétaires généraux du SNES-FSU



REFORME DU COLLEGE

Un besoin de réforme pour le collège, grand oublié des 20 dernières années, est unanimement reconnu dans le monde de l'Education.

Les enseignants, principaux acteurs et vrais professionnels de l'enseignement, les évaluations d'expérimentations, les travaux de chercheurs de l'Education sont des piliers indiscutables dans l'élaboration d'une réforme.

Les communications du gouvernement et des médias ne livrent pas les réels méandres et conséquences de cette réforme, travaillée et adoptée dans la précipitation !

Quelques extraits médiatiques pour tenter de comprendre les dessous !



<p style="text-align: center;"><u>LANGUES VIVANTES</u></p> <p>Selon la Ministre, la suppression des classes bi-langues réservées à 10% d'élites, permettrait d'offrir à 100% des élèves un enseignement d'une 2ème langue vivante dès la 5ème.</p>	<p>FAUX : Les classes bilangues ne s'adressent pas uniquement aux élèves favorisés, elles sont proposées dans de nombreuses ZUS et favorisent la mixité sociale.</p> <p>FAUX : La réforme se faisant à moyens quasi constants, la 2^{ème} LV ne sera étudiée que sur 2h30 par semaine (au lieu de 3h), ce qui va dans le sens contraire d'études de chercheurs, affirmant qu'il n'y a pas d'apprentissage linguistique à moins de 3h par semaine. (En Allemagne, l'apprentissage du français se fait sur 5h !)</p>
<p style="text-align: center;"><u>LANGUES ANCIENNES</u> (JT de France 2 du 19 mai 2015)</p> <p>La suppression en 5e, 4e, 3e, des 3h de latin par niveau réservées à 15% d'élites, permettrait d'offrir à 100% des élèves du cycle 4 un enseignement de 1H, dans le cadre des EPI (Thème langues et culture de l'antiquité).</p>	<p>FAUX : Chaque élève de cycle 4 devra étudier 2 thèmes d'EPI par année scolaire soit 6 thèmes sur 8 en fin de cycle. Ceux qui ne prenaient pas latin, ne prendront pas plus ce thème.</p> <p>FAUX : Il n'y aura pas forcément d'EPI sur ce thème dans chaque collège.</p> <p>Commentaire : Afin d'apaiser les grognes de parents, d'enseignants, La Ministre s'est engagée à revoir la situation des langues anciennes. Dans les grilles horaires du décret paru le 20, aucun horaire latin n'est prévu.</p>
<p style="text-align: center;"><u>L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE</u> (Le Monde du 18 mai 2015)</p> <p>« Les moyens qui accompagnent la réforme permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de multiplier le travail en petits groupes — de 8 heures, on passe à 48 heures pour un collège moyen. • et de développer l'accompagnement personnalisé des élèves — on passe de 2 heures maximum à 6 heures au minimum sur les quatre ans.» 	<p>FAUX : les 48 h (3 heures par niveau en 2018) sont des marges profs qui seront utilisées dans le cadre de l'autonomie donnée aux Chefs d'établissements et donc très différemment d'un collège à l'autre. Ces 3H pourront être utilisées à des heures de travail en groupes (pas forcément petits), à réinstaurer les enseignements de latin, à l'intervention conjointe d'enseignants intervenant en interdisciplinarité en EPI....</p> <p>Exemple : Un collège X décide de proposer l'enseignement du latin (Le décret le prévoit à raison de 1H en 5e, 2H en 4e et 3e) et de faire co-intervenir 2 enseignants en EPI.</p> <p>En 4e, il devra donc engager, 2H de latin et 1 h de co-intervention, soit la totalité des 3h de marge. Il ne reste donc rien pour les travaux en petits groupes.</p> <p>Commentaire : Les actuels dédoublements en SVT, Techno, Physiques sont supprimés.</p>

REFORME DU COLLEGE

<p style="text-align: center;"><u>EPI</u> <u>(Enseignements Pratiques Interdisciplinaires)</u> (Le Monde du 18 mai 2015)</p> <p>« Quant aux EPI, ils permettent de développer des pratiques pédagogiques variées afin de permettre à tous les élèves d'accéder au sens des disciplines scolaires et de mieux entrer dans les apprentissages. Dans un monde hyper-connecté, où sciences et techniques sont omniprésentes, et dans une économie qui n'offre plus guère d'avenir professionnel à ceux qui sortent de l'école sans diplôme, la mission du collège est de plus en plus exigeante.</p>	<p>VRAI : 150 000 élèves quittent la scolarité sans formation diplômante. Ce n'est pas acceptable et justifie le besoin de réforme.</p> <p>VRAI et FAUX : Si l'approche interdisciplinaire peut aider à donner du sens à la discipline, il demeure indispensable que les élèves s'accaparent les savoirs disciplinaires du programme dans la grille horaire de la discipline. Or, toute intervention d'une discipline dans un EPI (comme en AP) est décomptée de l'horaire discipline.</p> <p><i>Exemple</i> : Dans un collège X, le français intervient pour 1h30 dans un EPI (thème Information, communication, citoyenneté) en 5e ; pour 1h dans un EPI (thème monde économique et professionnel) en 4e et pour 1h30 dans un EPI (thème culture et création artistique) en 3e. Un élève choisira ces 3 EPI (sur les 6 qu'il devra faire) sur le cycle 4. Sur l'horaire de français de 13h sur le cycle, il ne restera que 9h d'enseignement théorique.</p>
<p style="text-align: center;"><u>L'ENSEIGNEMENT PRIVE</u> <u>soutient la réforme</u></p> <p>Pascal Balmand, secrétaire général de l'enseignement catholique, prend parti nettement en faveur de la réforme du collège.</p>	<p>VRAI : Comme il l'a fait pour la réforme des rythmes dans le 1er degré. Or, si le privé se doit d'appliquer les programmes, il n'est pas tenu d'appliquer les structures. De nombreuses écoles privées ne travaillent pas sur 5 demi-journées. Il est donc prévisible qu'il ne suive pas les grilles horaires du collège.</p>

Une réforme mais pas celle là !

L'interdisciplinarité est intéressante à certaines conditions :

- des objets d'étude clairement repérés dans des programmes cohérents ;
- une mise en place progressive tout au long du collège avec des horaires identifiés nationalement ;
- des effectifs de classe abaissés ;
- du temps de travail en groupe dans toutes les disciplines et des possibilités de co-intervention prévues dans les grilles horaires ;
- du temps de formation et de concertation intégré dans le temps de service ;

Rien de tout cela n'est prévu par la réforme. Les projets de programmes ne sont pas conçus pour. Cette conception de l'interdisciplinarité est proche de celle des anciens IDD qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité pour lutter contre l'échec scolaire. Elle permettra d'imposer plus d'autonomie locale et pèsera sur les pratiques des enseignants sans réduire les inégalités.

L'accompagnement pédagogique est quant à lui une supercherie démagogique : il n'a de « personnalisé » que le nom, les moyens ne le permettant pas.

Une aide efficace doit être dispensée pendant le cours et non dans des plages dédiées déconnectées.

LETTRE OUVERTE À LA MINISTRE

mercredi 27 mai 2015

Madame la Ministre,

Alors que la majorité des enseignants attendus en cours le 19 mai dans les collèges était en grève, nous vous avons adressé une lettre ouverte. Le seul élément de réponse, au-delà de vos interventions dans les médias, a été la publication, dès le lendemain matin 20 mai, des textes contestés par les enseignants du second degré.

Cette publication, que vous avez affirmée nécessaire pour « tourner la page du débat politique » a été ressentie violemment par les enseignants, comme une provocation et une marque de mépris à leur égard. Et ce, d'autant plus que la manipulation des chiffres réels de grévistes et le discours officiel sur l'incompréhension supposée des personnels qui auraient besoin d'être rassurés les exaspèrent au plus haut point.

Un tel passage en force ne règle donc rien, bien au contraire. La publication d'une circulaire n'y changera rien.

Le sentiment de n'être ni entendus ni considérés, venant s'ajouter à celui du déni de leur engagement par la grève, fait courir le risque d'une rupture tellement profonde avec les personnels que c'est tout le système éducatif qui en pâtira. Une réforme imposée à l'encontre de la professionnalité des personnels chargés de la mettre en œuvre ne permettra pas d'atteindre les objectifs de justice sociale et d'égalité auxquels, pourtant, ils adhèrent. Et ce sont les élèves les plus défavorisés et les plus éloignés de la culture scolaire qui seront encore les premières victimes d'une réforme manquée qui, de plus, conduira inéluctablement à des formes de découragement et de désengagement des enseignants. La jeunesse de ce pays n'a aucun intérêt à voir s'enkyster un conflit qui n'aurait jamais dû exister si les choix de votre ministère n'avaient pas été de rompre avec les équilibres de la loi de refondation.

L'avenir de milliers de jeunes est en jeu et votre responsabilité est grande en ce qui concerne l'organisation de la fin d'année et des examens qui ne méritent pas d'être mis en péril parce que le « dialogue social », dont le gouvernement auquel vous appartenez fait grand bruit, se résumerait dans l'Éducation Nationale à un terrible « c'est ainsi, c'est nécessaire ! » sans autre justification.

La réforme que vous voulez imposer est rejetée par une grande majorité des personnels du second degré qui, pourtant, attendaient des changements. S'ils peuvent adhérer aux principes généraux, ils n'en approuvent pas les déclinaisons et portent d'autres solutions qui répondent aux besoins des élèves et respectent leur professionnalité.

Il est encore temps d'éviter un conflit funeste pour l'avenir. Nous vous redemandons solennellement d'abroger les textes publiés et de reprendre d'urgence les discussions sur l'avenir du collège et du second degré.

Frédérique ROLET co-secrétaire générale du SNES-FSU

Roland HUBERT co-secrétaire général du SNES-FSU

Benoit HUBERT secrétaire général du SNEP-FSU

Vos élus à la C.A.P.A. des P.E.G.C

Michel MAROIS 17 rue saint Louis 49300 CHOLET	06 76 50 23 45 09 50 45 29 75 m.marois@laposte.net	Patrice MACE Le Bas Fay 49410 LE MESNIL EN VALLEE	02 41 78 91 96 mace.pouron@sfr.fr
Marie Claude DURAND 9 avenue des hortensias 44000 NANTES	02 40 85 90 30 emmecidi739@dbmail.com	Patricia LAUNAY La Lande (route du Louroux) 49370 LA POUZEZE	02 41 33 14 89 launay.patricia@orange.fr

JE ME SYNDIQUE AU SNUipp-FSU

ADHESION EN LIGNE : c'est pratique, rapide, sécurisé ! :

Je me syndique en ligne dans la Loire Atlantique 44 : <https://adherer.snuipp.fr/44>

Je me syndique en ligne dans le Maine et Loire 49 : <https://adherer.snuipp.fr/49>

Je me syndique en ligne dans la Mayenne 53 : <http://adherer.snuipp.fr/53>

Je me syndique en ligne dans la Sarthe 72 : <https://adherer.snuipp.fr/72>

Je me syndique en ligne dans la Vendée 85 : <https://adherer.snuipp.fr/85>

